



# Statut juridique et fiscalité : bien choisir pour mieux entreprendre

Quand on lance son activité, on est souvent concentré sur l'essentiel : trouver ses premiers clients, construire une offre, communiquer... Mais une question revient vite, parfois avec appréhension : « **Quel statut juridique dois-je choisir ?** »

Et derrière cette question, d'autres suivent :

- Comment vais-je être imposé ?
- Quel sera mon niveau de protection sociale ?
- Puis-je me verser un salaire ou des dividendes ?
- Et si je garde mes allocations chômage, comment ça se passe ?

Autant de **décisions structurantes**, aux **impacts bien réels sur votre revenu, votre sécurité et la viabilité de votre projet**.

C'est justement l'objet du webinar qu'a animé Michaël Barthelex, conseiller en création d'entreprise chez BGE AURA. Avec une approche pédagogique, claire et pragmatique, il vous guide à travers les différents statuts juridiques existants (micro, EI au réel, EURL, SASU, etc.), en expliquant leurs avantages, limites et implications concrètes.

## Objectif

Cette fiche de synthèse ne vous dira pas quoi faire à votre place. Elle vous permettra de faire un choix éclairé, stratégique et cohérent, dès le début de votre aventure entrepreneuriale ou en phase de croissance.

« Il n'y a pas de meilleur statut, seulement du cas par cas. » – Michaël Barthelex



(re)Voir le replay du webinar :  
<https://www.youtube.com/watch?v=MrGiQLSGQQs>

01

## 1. LA MICRO-ENTREPRISE : ACCESSIBLE, MAIS AVEC DES LIMITES

### ✓ Avantages

- **Idéal pour commencer simplement**, tester une idée ou créer un revenu complémentaire.
- **Formalités simplifiées** : déclaration de chiffre d'affaires en ligne, peu de comptabilité.
- **Abattement forfaitaire automatique** : jusqu'à 71 % selon l'activité (revente, services ou libéral).

### ✗ Inconvénients

- **Charges non déductibles** : impossible de déduire le loyer, matériel, etc.
- **Protection sociale minimale** : indemnités journalières et retraite faibles.
- **Plafonds de CA** : 77 700 € (services) ou 188 700 € (vente) – au-delà, obligation de changer de régime.

« *Le régime micro est un bon tremplin, mais peu adapté à une activité principale à long terme.* »

### 💡 Conseil

Si vos charges sont faibles et vos besoins de protection limités, ce statut peut convenir pour démarrer. Surveillez de près l'évolution de votre CA.

02

## 2. L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE AU RÉEL : PLUS TECHNIQUE, PLUS SOUPLE

« *Le régime réel permet d'optimiser fiscalement une activité structurée... à condition d'avoir une bonne comptabilité.* »

### ✓ Avantages

- **Déduction des charges réelles** (frais de déplacement, téléphone, loyer, matériel...).
- Adapté à ceux qui ont **des frais professionnels importants**.
- **Pas de création de société**, donc moins lourd que SAS/EURL.

### ✗ Inconvénients

- **Tenue comptable plus complexe** : nécessité de suivre ses charges précisément et de déclarer via un CERFA.
- Moins adapté aux prestations de service (frais fixes souvent limités).

### 💡 Conseil

Pensez à ce régime si vos charges dépassent les abattements de la micro ou si vous approchez des plafonds de CA.

03

## 3. L'EURL / SARL : SÉCURISANT ET STRUCTURANT, À PLUSIEURS OU EN SOLO

« *Le statut de gérant TNS (Travailleur Non Salarié) est moins coûteux mais implique une couverture sociale plus restreinte.* »

### ✓ Avantages

- **Responsabilité limitée** au montant des apports (vous ne risquez pas votre patrimoine personnel).
- **Statut souple fiscalement** : choix entre IR (revenu) ou IS (société).
- **Protection sociale sur-mesure** : vous pouvez moduler vos cotisations selon vos objectifs.

### ✗ Inconvénients

- **Cotisations minimales obligatoires**, même sans revenu (si TNS).
- **Gestion plus lourde** : dépôt des comptes, tenue d'AG, comptabilité complète.

### 💡 Conseil

L'EURL ou SARL est adaptée si vous souhaitez **sécuriser votre activité**, envisager une **équipe**, ou avoir une **vision à long terme**.



## SECOND SOUFFLE C'EST...

### UN ACCOMPAGNEMENT

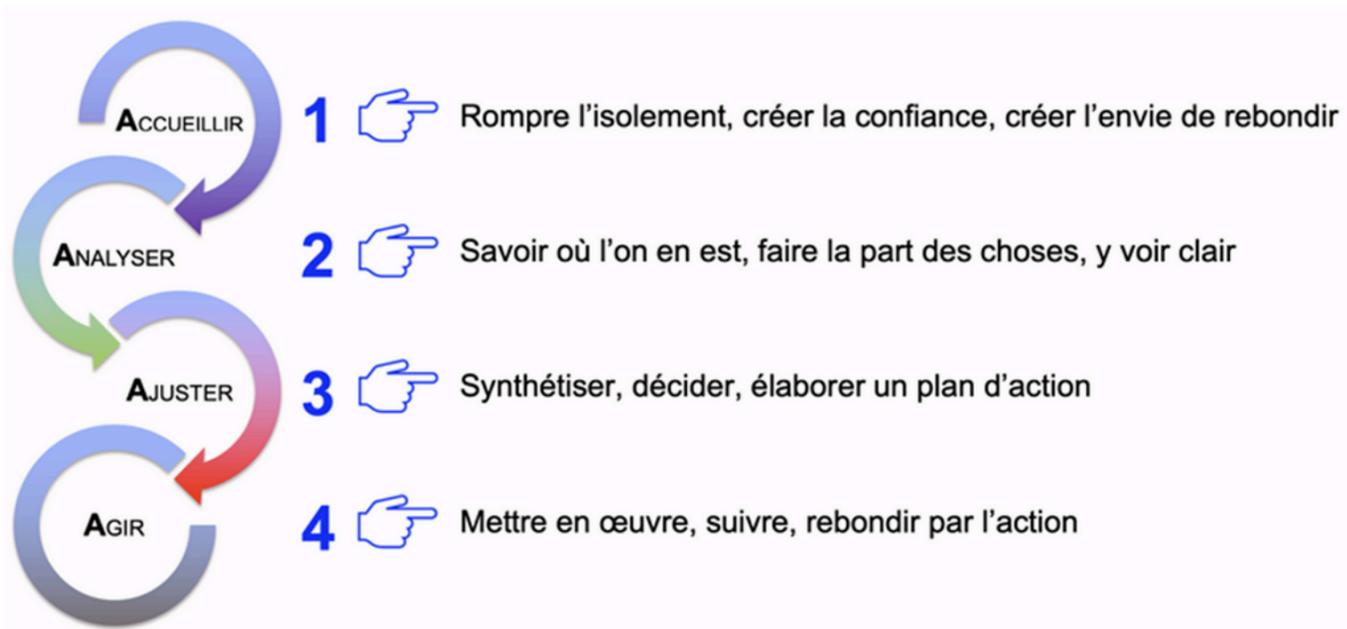
-  **Tous les entrepreneurs TPE/PME en difficulté en activité\***
-  **Totalement gratuitement**
-  **Sans condition**
-  **Sans limite de temps**

*\*Pour les entrepreneurs ayant cessé leur activité ou en cours de liquidation judiciaire, nous passons la main à notre partenaire*

6000  
rebinds  
APRÈS L'ÉCHEC ENTREPRENEURIEL À CE DEBI AMPER



### UNE METHODE



### UN POINT DE CONTACT

Site web [www.secondsouffle.org](http://www.secondsouffle.org) dès la Home Page

